

Image not found or type unknown



## Saisie d attribution contre un employeur

Par **sab62**, le **22/11/2013** à **09:09**

[smile3]Bonjour , j aimerais savoir si pour une saisie d attribution si le compte courant , et professionnel ne sont pas créditeurs ; que se passe t il??  
en l occurrence ma fille a obtenu gain de cause par le conseil des prud hommes,, son ancien employeur a été condamné à lui verser une somme de 15.000 €  
mais je crains que ce dernier n est pas cette somme sur son compte .  
donc j aimerais savoir si le mandataire a d autres façons de saisir . soit..son établissement, qui lui appartient, car il n y a plus de crédit dessus ,  
en gros peut on lui prendre des autres biens appartenant à la société,,  
merci de me répondre  
cordialement